

# Eau & assainissement

La qualité de cette précieuse ressource qu'est l'eau est une préoccupation majeure de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Mise à jour le 18 septembre  
2023

La gestion de l'eau implique de nombreux métiers et services rendus à notre bassin de vie :

- production et distribution de l'eau potable
- gestion de l'assainissement
- prévention des risques d'inondation

L'eau est une ressource précieuse et sa qualité est une préoccupation majeure de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Le service d'**eau potable et de l'assainissement** est géré en direct par les services de la Régie de l'Agglo pour le compte de communes de Pordic, Plérin, Saint-Brieuc, Ploufragan, Saint-Julien, Trémuson, La Méaugon, Saint Donan, Saint Carreuc et Ploeuc-L'Hermitage. Il est confié par délégation de service public pour les 22 autres communes du territoire auprès de la Saur, Suez et Véolia selon les secteurs géographiques.

L'**assainissement collectif**, souvent appelé "tout à l'égout", permet de traiter les eaux usées.

On parle d'Assainissement Non collectif (ANC) lorsque votre habitation n'est pas raccordée au réseau public d'assainissement. Dans ce cas, les eaux usées sont traitées par un dispositif autonome.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif et la Gestion des Eaux Pluviales sont exploités par les services de la Régie pour les 32 communes de l'Agglo.

## Chiffres-clés



10

USINES DE TRAITEMENT  
DE L'EAU POTABLE



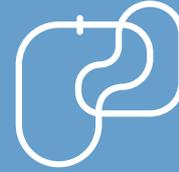
38 000 m<sup>3</sup>  
/ jour

EAU POTABLE  
PRODUITE



10

STATIONS D'ÉPURATION  
(BOUES ACTIVES)



12

LAGUNES



6 761 000  
m<sup>3</sup>

D'EAU TRAITÉS AU  
LÉGUÉ



2 130

CONTRÔLES DE  
BRANCHEMENTS  
COLLECTIFS



41 600

ABONNÉS EAU ET  
ASSAINISSEMENT

## Contacts & tarifs

# Tarification de l'eau

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la tarification du service public d'eau potable de Saint-Brieuc Armor Agglomération a évolué.

Au-delà de la prise en compte des éléments de conjoncture (inflation, changement climatique, avancées scientifique et technologique), l'évolution votée par les élus communautaires vise à rendre la tarification du service :

- Plus équitable entre les usagers, en répartissant mieux l'effort financier indexé sur les volumes consommés.
- Plus durable, en assurant à la collectivité une capacité d'investissement à la hauteur des défis qui s'imposent à elle (évolutions réglementaires renforçant les performances de traitement, renouvellement des réseaux).
- Plus responsable, au regard des enjeux de sobriété et de préservation de la ressource en réponse au changement climatique.

# Contacts

Pour savoir où vous adresser, cliquez sur votre commune de résidence sur la carte ci-dessous. Vous pouvez zoomer ou dézoomer en utilisant les boutons + et - en haut à gauche de la carte.

# CENTRE TECHNIQUE DE L'EAU

Service des Eaux - 1 rue de Sercq

22000 Saint-Brieuc

**02 96 68 23 50**

du lundi au vendredi : 08 h 30 - 12 h | 13 h 30 - 17 h

Fermé le jeudi après-midi

[Nous contacter via le formulaire en ligne](#)

## PLOEUC-L'HERMITAGE

L'accueil du

[pôle de proximité de Ploeuc-L'Hermitage](#)

est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 15.

Pour les communes de Saint-Carreuc et Plœuc-L'Hermitage, le numéro pour contacter un conseiller est 02 96 42 17 70.

